

La notion d'inclusion scolaire : Véronique POUTOUX

« L'école du rire aux larmes : soigner les souffrances scolaires »

Colloque de l'AFARD du 13 mars 2015

Introduction

La loi de 2005 a bousculé les pratiques scolaires car elle a posé l'obligation de scolarisation de tous les élèves handicapés. Des mots nouveaux font leur apparition avec cette loi :

- l'école inclusive ;
- l'inclusion (+ besoins éducatifs particuliers) ;
- l'éducation inclusive (accessibilité et compensations).

Partie 1 : l'inclusion

- **Inclusion vient après intégration (avant 2005)**
 - ✓ Intégration : l'élève doit s'adapter à l'école
 - ✓ Inclusion : l'école s'adapte à l'élève



Image : site Hop Toys

- **Besoins Educatifs Particuliers (appelés autrement BEP)**

Notion qui vient de l'anglais. On ne parle plus de difficultés, de troubles ou de déficiences désormais pour les enseignants, la nécessité de savoir de quoi les élèves ont besoin pour apprendre et pour être bien à l'école. Cela change la posture de l'enseignant et axe sur le travail sur le partenariat.

Partie 2 : l'école inclusive

L'école doit mettre en place des stratégies éducatives et pédagogiques articulées ensemble ce qui va permettre un vivre et un apprendre ensemble (pédagogie de la coopération, interactions, modèle socioconstructiviste). Selon POUTOUX, l'école inclusive ne pourra pas fonctionner s'il n'y a pas d'éducation inclusive.

Pour devenir inclusive, une école doit :

1) L'École doit redevenir (et est) une école qui n'exclut pas

Les écoles doivent s'interroger sur l'accueil de ces élèves différents et sur les conditions d'apprentissage. POUTOUX rappelle une des difficultés : les contextes sont différents d'une école à l'autre.

2) L'école doit s'axer sur la notion de vulnérabilité d'apprendre et délaisser les notions de difficultés, scolaires, adaptations, de handicap et d'ASH

L'éducation nationale par l'emploi de ses sigles poursuit un travail lancinant de dichotomie (ordinaire/handicap). Un enseignant peut observer des symptômes identiques pour des élèves différents : un élève avec l'étiquette handicapé et un élève avec l'étiquette ordinaire. La question que se pose l'enseignant (malgré les différentes étiquettes) est : quelles réponses pédagogiques, puis-je apporter à ces élèves qui rencontrent la même difficulté ?

Partie 3 : l'éducation inclusive

L'éducation inclusive doit permettre aux écoles de prendre en compte le développement global de la personne (facultés artistiques, intellectuelles relationnelles, compétences émotionnelles). L'étude de l'OCDE rappelle d'ailleurs l'importance de travailler sur les compétences émotionnelles des enfants. L'éducation inclusive est trans-générationnelle (projet entre différentes classes) et repose sur la participation effective des élèves handicapés à des activités ordinaires (inclusions, projets).

- ***Accessibilité (loi de 2005) et compensations***

La loi de 2005 pose une nouvelle base : rendre l'environnement accessible. Tous les acteurs ont compris cet aspect sur le plan matériel ; reste à décliner cette notion dans les situations pédagogiques. Il faut travailler avec les enseignants sur le cœur de son métier ; c'est-à-dire proposer des situations pédagogiques adaptées : comment dans la conception de ce cours, dans cette situation je prends en compte la notion d'accessibilité des apprentissages ? IL y a deux pistes de travail :

- Un travail de repérage des obstacles dans la réalisation: quels sont les obstacles dans la réalisation qui empêchent les élèves de faire l'activité ?
- Un travail de repérage des obstacles dans la conceptualisation : qu'est ce qui dans la notion empêchent les élèves de rentrer dans l'activité ?